

CLIC du Sud de la Presqu'île d'AMBÈS

COMPTE RENDU
REUNION DU 15/11/2007
(dans les locaux de la Mairie de Bassens)

Personnes présentes : annexe 1 (feuille de présence)

Début de réunion à 14h30

Ouverture de la réunion par M. TURON (Président du CLIC).

Point 1 – A -Accueil et présentation du CLIC

Historique et rappel du rôle du CLIC :

- Rappel du rôle du CLIC (notamment dans ses objectifs et son mode de fonctionnement).

Les missions du CLIC :

- Lieu d'échange d'informations ;
- Il doit être informé par les exploitants de leurs activités et de la gestion des risques industriels ;
- Il doit être informé de toutes modifications liées au régime d'autorisation par rapport à la réglementation des installations classées ;
- Lieu de concertation où sont exposés les différents problèmes rencontrés en particulier lors de la mise en place du **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**.

Il est rappelé que le CLIC est associé à l'élaboration des P.P.R.T.

Durant cette année écoulée, un premier travail important d'échanges a eu lieu entre les industriels et la DRIRE.

Nous sommes loin de la phase finale du PPRT. La phase actuelle est celle de la réflexion à partir des données qui nous sont communiquées et vont nous être présentées en réunion, par les industriels.

Dans un souci d'efficacité de communication, il est demandé à chacun de fournir ses coordonnées exactes afin de faciliter les échanges et notamment les transmissions de compte rendu vers les membres des différents collèges du CLIC.

Point 1 – B - Approbation du compte rendu précédent

Intervention de M. Christian BORDES (association Sabarèges) :

Lors de la dernière réunion, il avait été question de me nommer comme vice-président du CLIC ; et depuis je n'ai pas eu de nouvelles. Est-ce encore à l'ordre du jour ?

Réponse de M. le Président :

La question de la vice-présidence n'est pas une priorité. Toutefois, l'une des priorités est la création d'un groupe de travail, point qui sera abordé au cours de cette réunion.

Comme vous aviez été nommé pour une vice-présidence, il serait tout à fait normal que vous fassiez partie de ce groupe de travail.

⇒ Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Projection du film

- Présentation de la procédure PPRT (projection du film) ;
- Mise à disposition d'une plaquette de présentation du PPRT.

Point 3 – Présentation avancée des études par les exploitants

- Supports utilisés : chaque industriel appuie sa présentation sur un diaporama : (annexe n°2).

3.1 Intervention de M. AUFFRET (Responsable Sécurité MICHELIN Bassens - SIMOREP)

- Etat d'avancement de l'étude ;
- Présentation des phénomènes dangereux recensés ;
- Présentation des phénomènes non retenus ;
- Cotation des phénomènes dangereux.

Question de M. BARTHOLOME (Mairie d'Ambarès et Lagrave) :

Dans l'abouti du PPRT, a-t-on une idée de la répartition du budget qui sera demandé à chaque partie (Etat – Collectivités locales – Industriel) en cas d'expropriation ?

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Il y a effectivement une circulaire qui a donné des ordres de grandeur mais je crois que pour être plus pratique et sans pour autant trop s'avancer sur le projet, les problèmes d'expropriation ou de délaissement ne devraient pas se poser sur le PPRT de Bassens.

Effectivement, il y a un an quand le sujet avait été évoqué, une centaine d'habitations était concernée ; mais aujourd'hui, même si certaines maisons sont toujours concernées par un certain nombre d'effets, à priori elles ne seraient plus dans une zone touchée par l'expropriation ou le délaissement.

Question de M. JARRY (Représentant salariés DPA) :

Qu'est ce qui vous amène à faire du stockage sous talus ?

Réponse de M. AUFFRET (Responsable Sécurité Michelin Bassens - SIMOREP) :

Le stockage sous talus nous permet tout simplement d'éliminer le phénomène de BLEVE.

Pour des réservoirs de type "gaz inflammables liquéfiés", ce phénomène peut exister.

Le seul moyen de l'éviter est de protéger le réservoir d'une agression thermique ou mécanique, d'où la réalisation d'un réservoir sous talus.

Le seul phénomène de BLEVE subsistant à ce jour concerne les wagons. En contre partie, sur le secteur dépotage wagon, nous avons mis en place des pulvérisations et des détections flammes et gaz pour pouvoir réduire le risque au maximum.

3.2 Intervention de M. SEVENIER (FORESA France)

- Etat d'avancement de l'étude ;
- Présentation des phénomènes dangereux recensés ;
- Présentation des phénomènes non retenus ;
- Cotation des phénomènes dangereux.

Question de M. VIGNAUD-SAUNIER (association Claire Aubarède) :

Disposez-vous d'analyseur de présence de gaz toxiques (en particulier pour le formol) ?

Réponse de M. SEVENIER (FORESA France) :

Oui, nous disposons d'analyseurs de gaz au plus près de la source, c'est-à-dire au niveau des installations de fabrication de formol et au niveau des stockages.

Les événements évoqués dans la présentation sont des événements de surpression et non de respiration.

Ils ont pour objectif de s'ouvrir si une montée soudaine de pression se crée dans le réservoir (dont la cause pourrait être le feu dans ou autour du réservoir). Bien évidemment, dans ce cas précis, les vapeurs partent dans l'atmosphère, ceci est pour éviter que le réservoir ne s'éventre.

3.3 Intervention de M. SAPALY (Responsable Qualité Hygiène et Environnement de la société DPA)

- Etat d'avancement de l'étude ;
- Présentation des phénomènes dangereux recensés ;
- Présentation des phénomènes non retenus ;
- Cotation des phénomènes dangereux.

Question de M. ? () :

Quelle fréquence retenez-vous pour procéder au relevage des bacs ou au remplacement des fonds ?

Réponse de M. SAPALY (Responsable Qualité Hygiène et Environnement DPA) :

Il a été souligné pendant la présentation que nous avons procédé à un renforcement des contrôles sur les réservoirs.

Il était d'usage de faire un contrôle au niveau de l'enfoncement dans le sol des réservoirs, avec une fréquence décennale. Nous sommes passés depuis l'accident de SPBA sur des fréquences annuelles. Nous avons imaginé et mis en place avec des experts en conception de bacs, des indicateurs avec des seuils d'alerte. Dès que l'on dépassera ces seuils d'alerte, nous arrêterons l'activité du réservoir et nous envisagerons ou non d'effectuer son relevage, ou un remplacement de fond ou différentes opérations pour pallier à la déféctuosité relevée.

Question de M. VIGNAUD-SAUNIER (association Claire Aubarède) :

Que faites-vous des vapeurs rejetées par les événements ? Dans l'étude de danger, vous parlez de la prise en compte d'un feu de cuve, mais avez-vous étudié les conséquences en cas de feu sur un élément proche des cuves ?

Réponse de M. SAPALY (Responsable Qualité Hygiène et Environnement DPA) :

Les événements évoqués dans la présentation sont des événements de surpression et non de respiration.

Ils ont pour objectif de s'ouvrir lors d'une montée de pression soudaine dans le réservoir (dont la cause pourrait être un feu dans ou autour du réservoir). Bien évidemment, dans ce cas précis, les vapeurs partent dans l'atmosphère, ceci est pour éviter que le réservoir ne s'éventre. Sous l'effet d'une trop grande surpression interne.

Sur tous les réservoirs contenant des liquides de catégories B (essences), il existe un écran ou un toit flottant sur le liquide. Il n'y a donc pas de phase gazeuse entre le liquide et le toit du réservoir.

Le risque d'incendie et d'explosion aux alentours des réservoirs a été appréhendé par l'étude du phénomène d'UVCE (Unconfined Vapor Cloud Explosion - explosion d'un nuage de vapeur inflammable en milieu non confiné.)

Sur tous les sites français, il y a des détections de niveau et des détections d'hydrocarbures dans les cuvettes de rétention.

Pour améliorer la sécurité, nous avons augmenté les marges de sécurité et automatisé l'arrêt des remplissages de réservoir sur détection des alarmes afin qu'il ne puisse pas y avoir d'épandage de liquide. Les études ont été conduites et les sécurités ont été dimensionnées, en retenant le cas (majorant) de l'UVCE..

Point 4 – Perspectives de périmètre d'étude

Support utilisé : un diaporama.

Intervention de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

L'attention est portée sur le fait que les résultats communiqués ce jour ne sont pas définitifs. Ils devront être affinés en fonction de différents points à travailler avec les industriels.

Prévisualisation de différentes cartes :

- Zone d'effets toxiques ;
- Zones d'effets thermiques ;
- Zones d'effets de surpression.

(incluant la zone 20 mbars)

Les trois sites font l'objet d'un PPRT commun.

Question de M. ? ()

Le PPRT représentera l'association des trois sites, mais comment cela se passera-t-il lors de la modification (expansion, nouvelle activité, ...) d'un des sites ?

Réponse de M. TURON (Président du CLIC) :

Effectivement (dès lors que le PPRT sera défini) si l'un des établissements souhaite faire évoluer son activité, il sera contraint à faire en sorte de ne pas s'écarter trop du périmètre d'étude dessiné.

Dans le cas où ce dernier serait modifié, le PPRT fera l'objet d'une nouvelle étude.

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Sur un plan juridique, si pour une raison quelconque, le périmètre venait à être augmenté, on entrerait dans une logique de servitude d'utilité publique et de modification du PPRT. Il faudra

donc que le projet soit possible au regard du document d'urbanisme existant et ensuite que la procédure de la servitude à instituer soit conduite en même temps que l'instruction du dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées. Enfin, il faudra que nous modifions le PPRT et les documents d'urbanisme qui découleraient de ces procédures.

Question de M. VIGNAUD-SAUNIER (association Claire Aubarède) :

En ce qui concerne la démarche PPRT, cette procédure est-elle nationale ou européenne ?

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Tout cela résulte du classement SEVESO qui est une Directive européenne.

En matière d'urbanisation, la France est la plus avancée dans la déclinaison opérationnelle de cette directive qui en fixe les principes. La déclinaison opérationnelle est fixée au niveau national.

Question de M. ? () :

Le poste de butadiène est pris en compte pour l'étude de risque, par contre le poste de méthanol n'apparaît pas. Qu'en est-il ?

Réponse de M. ? () :

Le poste de déchargement de méthanol a fait l'objet d'études afin de gérer au maximum le risque (mise en place de système « Perc » de fermeture automatique en cas de rupture, ...).

Question de M. ? () :

Le trafic des matières dangereuses qui peut avoir lieu sur le port, est-il inclus dans le PPRT ?

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Le trafic n'est pas pris en compte dans le PPRT. Seuls les emplacements de stationnement des véhicules sur les sites SEVESO sont inclus dans le PPRT.

Ce sujet est à l'ordre du jour au niveau du S3PI. Mais ce dernier n'est pas couvert par le PPRT et il ne peut pas générer une maîtrise de l'urbanisation, qui serait lourde le long des routes.

Question de M. ? () :

Nous disposons à Bassens d'une gare de stationnement de wagons. Pourquoi ce secteur n'est pas représenté dans le périmètre d'étude ?

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Ces établissements ne sont pas classés SEVESO AS et ne sont donc pas soumis à PPRT mais il y a un décret récent qui a soumis à étude de danger les principales gares de triage. Pour le moment, cela ne concerne que les gares importantes.

Nous pouvons imaginer que dans l'avenir la logique s'étendra à des gares de moindre importance.

En ce qui concerne le calendrier d'élaboration du PPRT, le premier acte clé est sa naissance officielle, avec l'arrêté de prescription du PPRT dont l'élément essentiel est l'annexe cartographique précisant le périmètre d'étude.

L'acte de naissance pourrait intervenir au premier trimestre 2008. La chronologie des événements dépendra alors aussi des travaux relatifs aux enjeux (pilotes par la DDE). En parallèle nous continuerons à travailler sur la probabilité, ceci afin de passer de la zone d'effets à celle de l'aléa.

Intervention de M. CORBET (DDE) :

Un référencement des enjeux a déjà été fait sur le périmètre PPI donc normalement plus large que le périmètre qui devrait être concerné par le PPRT.

Le recensement des enjeux du secteur est réalisé ; il nous reste à le mettre à jour puisqu'il date d'un peu plus d'une année.

Différentes investigations complémentaires seront à faire, notamment auprès des communes et des interlocuteurs du secteur, afin de parfaire cette étape.

Ensuite viendra la phase d'analyse de vulnérabilité des habitations.

Intervention de M. TURON (Président du CLIC) :

Il serait utile de prévoir un premier échange avec les élus locaux afin de cerner les différents enjeux et projets qui sont à l'étude dans nos municipalités.

Intervention de Mme BRICHE (Port autonome de Bordeaux) :

Nous souhaiterions être associés à ces discussions du fait de l'importance et de l'impact que représente le PPRT sur le développement du Port Autonome de Bordeaux. (P.A.B.).

Question de M. VIGNAUD-SAUNIER (association Claire Aubarède) :

En ce qui concerne les risques d'inondations, comment sont-ils intégrés au PPRT ?

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Le PPRT n'est pas prévu pour couvrir directement ce genre de risque mais l'inondation a été prise en compte dans les études de danger comme un évènement initiateur possible.

Intervention de M. VALLADEAU (DRIRE)

Le PPRT et le PPRI sont deux démarches complémentaires.

Dans le PPRI, il y a des éléments qui concernent directement les installations classées (par exemple mise hors d'eau d'éléments contenant des produits toxiques, ...).

Question de M. VIGNAUD-SAUNIER (association Claire Aubarède) :

Pourrons nous consulter les études de danger menées par les industriels ?

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Sous réserve de la suppression d'éléments confidentiels que les exploitants devront nous préciser, il peut être envisagé que les études de danger soient consultables, par exemple dans les bureaux de la DRIRE.

Intervention de M. TURON (Président du CLIC) :

Effectivement, il est souhaitable que ces éléments puissent être consultés par les membres du CLIC.

Point 5 – Modalités d'association et de concertation

Modalités d'association :

Outre la concertation, la société civile est associée à l'élaboration du PPRT.

Le Code de l'environnement demande qu'en amont de la stratégie d'élaboration de PPRT, soient associés les exploitants, les représentants des communes sur lesquelles doivent s'appliquer le plan, les représentants du CLIC, les services instructeurs (DRIRE ET DDE sous l'autorité du Préfet) et éventuellement, s'ils en existent, les établissements intercommunaux.

Il est prévu que ce "groupe projet " se réunisse tout au long de la phase stratégie du PPRT, après que la caractérisation des aléas et des enjeux soit réalisée.

Outre les membres précités il est prévu un représentant du Collège des Riverains.

Modalités de concertation :

La concertation repose sur 3 volets :

- Le CLIC, qui joue un rôle très important :

La constitution d'un dossier accessible au public au fur et à mesure que les pièces réalisées par les services instructeurs sont établies. Ce qui sous entend l'accessibilité de ces documents sur un ou plusieurs lieux géographiques (mairies de Bassens et Ambarès) et un registre. Ces documents seront également mis à disposition sur Internet.

- Réunion publique : le Code de l'Environnement demande qu'au moins une réunion publique soit réalisée. Cette réunion doit se faire localement et aura pour objet la présentation des premiers documents officiels du projet de PPRT.

- La consultation des Conseils Municipaux intervient en amont, lors de l'élaboration du projet de prescription du PPRT. Il est prévu que les communes touchées par le périmètre d'étude donnent un avis sur le projet d'arrêté PPRT.

Formation du groupe projet :

Le groupe projet est constitué par les représentants suivants :

- Les services d'Etat (PREFECTURE- DRIRE – DDE) ;
- Les 3 entreprises concernées par le PPRT ;
- M. TURON (Président du CLIC) ;
- Les communes touchées par le périmètre d'étude (Bassens, Ambarès ...) ;
- La CUB ;
- L'association Sabarèges représentée par M. Christian BORDES ;
- Port autonome de Bordeaux ;
- ...

Point 6 – Information de la société civile

- Diffusion d'une plaquette axée sur la communication du public

L'objectif de cette communication « à chaud » est d'améliorer l'information du public lorsque des incidents surviennent. Il faut que cette communication soit équilibrée et mette en valeur les enseignements qui sont tirés de ce type d'évènement.

REUNION DU CLIC DU SUD DE LA PRESQU'ILE D'AMBES

15/11/2007

1/1/1

4/6

NOM - PRENOM	SIGNATURE	ORGANISME	ADRESSE POSTALE	TELEPHONE	FAX	ADRESSE ELECTRONIQUE
RODEGHIERO Sébastien		Inspection du travail	DI TEF P 118, cours du Nord 33075 Bordeaux	0556 00 07 86	0556 00 08 15	Sebastien.rodeghiero@dtd-33.travail.gouv.fr
SERONIERE stephane		SDIS 33	22, Blvd Pierre Le 33081 Bordeaux	05 57 80 80 47		stephane.colombier@neuf.fr
AMAF Emmanuel		SDIS 33	22, Blvd Pierre Le 33081 Bordeaux	0556 01 84 10	0556 01 96 73	secretariat-ggp@sdis33.fr
VIALETTE GERARD		Mairie	Bureau APM 33077 Bordeaux BOURDEAUX	05 59 00 66 74	0556 00 60 56	gerard.vialette@jgouv.fr
SORBET CHRISTOPHE NBORU David ESTAL Thone		DDE 33	40, rue de Marville 33000 Bordeaux	0557 40 60 60		christophe.sorbet@jgouv.fr christophe.sorbet@equipement-bordeaux.fr
FOMÉZ SÉBASTIEN		C.U.B	Exploitation Charles de Gaulle 33076 Bordeaux	0556 99 84 84	0556 99 85 92	mforestal@cu-bordeaux.fr
BORDES CHRISTIAN		Associations Sabarèges Asso Sabarèges	Mich de la nature de Sabarèges 33440 AMBRES 32 rue de Lyonnaix 33440 AMBRES	0556 77 50 23		Foméz Sébastien christianbordes@free.fr

REUNION DU CLIC DU SUD DE LA PRESQU'ILE D'AMBES

15/11/2007

5/6

2/1/08

NOM - PRENOM	SIGNATURE	ORGANISME	ADRESSE POSTALE	TELEPHONE	FAX	ADRESSE ELECTRONIQUE
JARRY Franck		DPA	mairie des Guerlondes - BASSENS 33530 CARBON BLANC	0556 33 8362	67	franck.jarry@jacks-petrels-ambes.com
BERTEAU Guy.		CEREXAGRI	14 Av. Jean CURTIER 33530 - BASSENS	0557776926	0557776925	guy.bertheau@uniphos.com
VALLADEAU Jean-F		DRIRE	Av. CE de launier Ba	055693235	-	jean.valladeau@industrial-jury.fr
VIGOUROUX Hubert		DRIRE	''	055600453	-	hubert.vigouroux@industrie.gouv.fr
JPTURON		Mairie	42 avenue de launier 33530 BASSENS	0557808143	0557808158	Cabinet mairie de Ville - Basseus. Fr
P. COURET		Inspection ISTE	42 avenue de launier Basseus	0556000519		Patrice.couret@industrie.gouv.fr
SAINTE MARIE		C.M. DU RC	37 rue Racine 33530 Basseus	05560635 76	05578081 58	Mairie Basseus
DORNIAIS Jean		Mairie Basseus	42 Avenue de launier 33530 Basseus	055780 8142		Mairie Basseus Jdornias@aol.com

REUNION DU CLIC DU SUD DE LA PRESQU'ILE D'AMBES

15/11/2007

6/6

31/3

NOM - PRENOM	SIGNATURE	ORGANISME	ADRESSE POSTALE	TELEPHONE	FAX	ADRESSE ELECTRONIQUE
GONTHIER Yves		MICHELIN	Rue Edouard Michelin 33530 BASSENS	05.56.77. 20.00		Yves.Gonthier@fr.michelin.com
AUFFRET Yannick		MICHELIN	Rue Ed. Michelin 33530 BasSENS	05.56.77 20.00		yannick.auffret@fr.michelin.com
BOUSSIRON Stephane		MICHELIN CHS-CT	Rue Ed. MICHELIN 33530 BASSENS	05.56.77 20.00		stephane.boussiron@neuf.fr
DUPOUEY Marie-Agnès		Port autonome de Bordeaux	152 quai de Bacalan 33075 Bx Godes	05.56.90 57.36		ma-dupouey@bordeaux-port.fr
HUGON Gilles		Association Vivier avec Pi Pleuvre	8 Rue de la Paix. 33440 S'Louis de Montf.	05.56.77. 40.84		ghugon@cu.bordeaux.fr.
VIGNAND SAUVER Christiane		Assoc Claude Aubaudub	Noliquet 33810 AMBES	055671247		christovignandSauver@planet.fr
MICHE Dominique		Port Autonome de Bordeaux Capitainerie	Zone Portuaire Quai Carnot 33310 LORNANT	05.56.30 53.32	0556 30 5749	d-briche@bordeaux-port.fr
ARABY Céline		AMBRES ET LAGARDE	18, place de la Victoire	05.57.80 34.71.		Celine.araby@ille-ambres-et-lagarde.fr.
BARTHOLOME Christophe		Mairie AMBRES et LAGARDE	Mairie	05.56.77 34.77		
EMMER Antoine		FORSA FRANCE	Parcours des mûches liées AMBRES	05.56.38 6701		a.emmer@for.fr
APALY Nicolas		DPA	Av des Guercondes Bassens 33565 Carbon blanc	0556 33 8366	0556 33 8367	Nicolas.apaly@docks-portofr-embdy.com

L'USINE MICHELIN de BASSENS



Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)

15 novembre 2007

Etat d'avancement pour la SIMOREP

- Études initialement transmises à la DRIRE (fin 2007)
- Prise en compte de nouveaux textes datant de juillet 2007 (publiés en septembre ou à venir) :
 - Nouveaux phénomènes à étudier,
 - Nouveaux modes ou outils de calculs,
- L'ensemble des phénomènes dangereux a été identifié pour le site
- Les modélisations en découlant également

1^{ère} Présentation à la DRIRE en sept 2007
 Modification de la révision 7 du document en cours

Etude de Dangers pour le PPRT

- Phénomènes dangereux identifiés :

INCENDIE : (flux thermiques)

- Feu de cuvette au niveau de rétentions de bacs d'hydrocarbures
- Feu aux postes de déchargement navires, wagons ou camions
- Boil Over sur fluides visqueux (ne sortent pas du site)

EXPLOSION : (onde de surpression)
 Explosion de nuage gazeux :

- BLEVE de wagons / réservoirs de GIL (petites tailles)
- Explosion de produits pétroliers en phase gazeuse non confinés (à l'arrêt du nuage dérivant)
- Explosion d'un bac à toit fixe

POLLUTION :

- Fuite de bacs ou de canalisations
- Rupture d'un bac ou d'une canalisation

Etude de Dangers pour le PPRT

- Phénomènes dangereux non retenus

FUITE TOXIQUE : (SEL/SEI)

- Pas de produits de ce genre sur le site
- Les fuites générées par un feu d'hydrocarbure(s) ne sont pas reprises comme ayant une toxicité aigue

EXPLOSION : (Effet Thermique dynamique)

- Boil Over Couche Mince : A priori impossible sur (solvants, styrène...)

En attente confirmation GT DLI / Raffinage (Infos : GESIP / INERTIS)

EXPLOSION : (Effet dynamique)

- BLEVE froid du stockage butadiène : Pris en compte à la conception
- Explosion d'un bac à toit fixe par surpression lente

La rupture de l'ensemble des bacs qui pourraient générer ce risque et qui impacteraient des habitations, serais

Cotation des phénomènes Dangereux

- Cotation des risques :
 - Prise en compte des événements initiateurs
 - Identification des barrières techniques, organisationnelles ou humaines disponibles
- A ce jour l'ensemble des scénarii identifiés ressort en Classe E : probabilité la plus faible prévue
- Au niveau de la grille MMR :
 - Pas de scénario classé Désastreux ou Catastrophique
 - 8 scénarii classés importants ou sérieux (Impact sur des installations industrielles)
 - 50^{ème} scénarii classés modérés (Effets indirects type bris de vitre sur des tiers)

Conclusion :

- La version 7 de l'étude sera disponible dès :
 - Confirmation par Ministère (via GT DLI) que Boil Over couche mince impossible sur nos produits



Réunion du comité local d'information et de concertation (CLIC AMBES SUD)
15 novembre 2007
BILAN PPRT FORESA FRANCE

HISTORIQUE DE LA DEMARCHE PPRT

- Décembre 2006: arrêté préfectoral demandant fournir les études de scénarios avec cotation en probabilité et en intensité.
- Juillet 2007: remise du document à la DRIRE avec évaluation semi quantitative des probabilités d'occurrence des scénarios.
- Septembre 2007: demande de complément de la part de la DRIRE:
 - Évaluer l'impact des scénarii considérés comme improbables
 - Intégration des scénarii décrits dans la circulaire de juillet 2007: UVCE et boule de feu.
 - Utilisation de méthodes d'évaluation issues de la circulaire du 23/07/07
 - Évaluation quantitative des fréquences de la défaillance initiale et de la fiabilité des barrières
- Remise du dossier définitif prévue fin déc 2007

ETUDES DE DANGER ANTERIEURES

- Etudes de danger réalisées en 2002 par l'INERIS
- Etude de réduction des risques en 2002 à la source IRSN pour les scénarios effets toxiques dont les effets sortaient des limites du site.
- Ces études de danger ont mis en exergue 11 scénarios associés
 - Au caractère inflammable/explosif du méthanol
 - Au caractère toxique des solutions de formol (inhalation)
- 2 Scénarios (toxique) sortent du site avant étude de réduction des risques à la source, 0 après réduction des risques à la source (double barrière active ou une barrière passive)

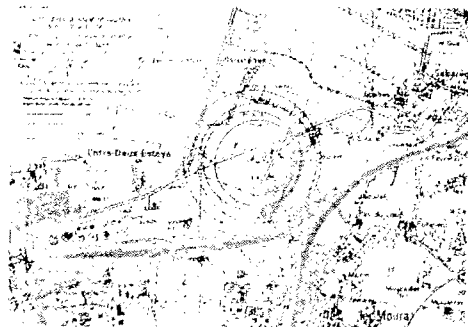
ETUDES DE DANGER: EVOLUTION

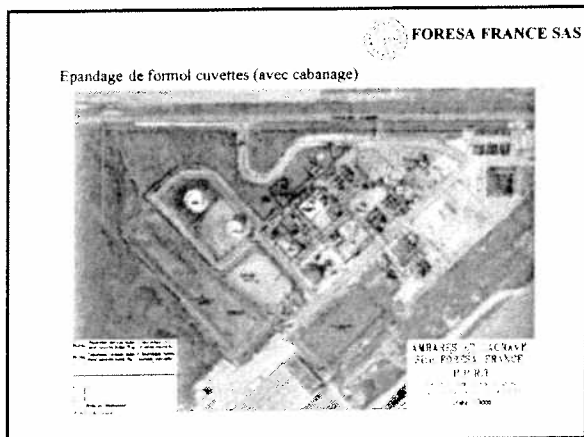
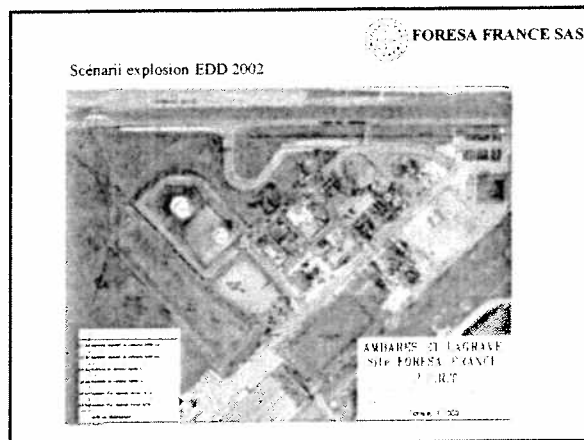
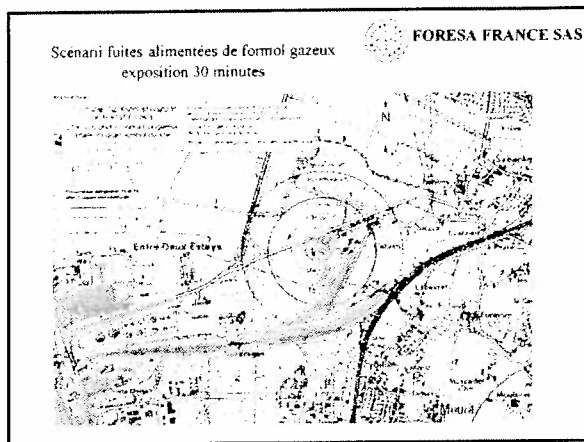
- Évolution des études par rapport aux exigences PPRT (2007)
 - Nouveaux scénarii dont les effets sont à évaluer quelque soit la probabilité d'occurrence: UVCE de nappe ou de débordement, boule de feu, épandages formol dans cuvettes petits bacs de préparation.
 - Évaluation des distances d'effets des scénarios sans impact des barrières.
 - Nouvelles méthodes de calcul pour certaines majorantes car non spécifiques aux produits considérés (effets de surpression et effets thermiques)
 - Évaluation quantitative des probabilités d'occurrence des événements et de fiabilité des barrières.
 - Positionnement sur la grille gravité - probabilité

NATURE DES SCENARII D'ACCIDENTS MAJEURS

- INCENDIE (Feu de méthanol ou de formol)
 - Feux sur fuites de flexibles ou canalisations
 - Feux de cuvette
 - Boule de feu
- EXPLOSION VAPEUR DE METHANOL OU UVCE
 - Explosion de bacs
 - UVCE au poste de dépotage de méthanol
 - UVCE sur ligne de méthanol ou formol
 - UVCE sur nappe ou débordement de bac
- NUAGE TOXIQUE DE FORMOL
 - Evaporation d'une nappe en rétention
 - Echappement d'un nuage toxique issu du procédé.

Phénomène boule de feu





FORESA FRANCE SAS

COMPLEMENTS D'ETUDE A REALISER

- Calcul des effets d'UVCE de nappe et de débordement avec les méthodes de GTDLI 2007.
- Validation des calculs d'UVCE de fuite de canalisation.
- Validation de la méthode de calcul boule de feu
- Calcul de probabilité d'occurrence de l'événement initiateur intégrant la fiabilité des barrières.
- Positionnement sur la grille gravité/probabilité

FORESA FRANCE SAS

CONCLUSION

- Les nouvelles méthodologies font apparaître des scénarii dont les effets sortent du site de par les nouvelles normes de calcul qui sont majorantes (explosion bac de méthanol)
- Certains scénarii non étudiés auparavant pouvant être dimensionnant sont apparus dans la circulaire de juillet 2007 (boule de feu)
- Les phénomènes d'UVCE sont à réévaluer en regard des nouvelles normes de calcul.
- Il convient de réévaluer la probabilité d'occurrence de l'événement et la fiabilité des barrières des scénarii qui « sortent du site » et de les positionner sur la grille probabilité-gravité.

**Réunion du Comité Local
d'Information et de concertation
(CLIC Sud)**

15 novembre 2007

Activités de DPA

Activité : Stockage d'hydrocarbures liquides pour livraisons dans le Grand Sud-Ouest

Capacités de stockage opérées :

- Dépôt DPA Bassens : 280 000 m³ (dépot exp.)
- Dépôt DPA Bayonne : 120 000 m³
- Dépôt SPBA Ambès : 520 000 m³ (dépot « nouveau »)

Pipeline reliant les 3 sites

Mode de réception : essentiellement bateaux

Modes d'expédition : essentiellement camions citernes mais aussi expédition par bateau de pétrole brut

Volumes transités 2006 : environ 3 millions de m³

Effectif : 50 personnes

Infrastructures exploitées par DPA

3 dépôts pétroliers = capacités 920.000 m³

+ 2 pipelines = longueur 18 km.

Le dépôt de BASSENS

Les principales zones

Surface site : 27 hectares

Horaires d'ouverture : semaine 2h45 / 18h30
samedi 5h00 / 11h00

historique & activité du site de BASSENS

Création : 1969

Classement SEVESO II au titre des ICPE

Capacité de stockage : 280 000 m³ - 25 réservoirs

- ESSENCES (PMSPP)
- GAZOLE
- JET
- FUEL DOMESTIQUE
- ADDITIFS PÉTRIERS
- LUBRIFIANTS
- BIO-CARBURANTS

Activité de chargement 2006 : environ 3 Mm³

Mode de réception : pipelines venant de SPBA Ambès et CLMP Pailhac

Modes d'expédition : camions citernes et trains

Chargements à DPA Bassens

POSTES DE CHARGEMENT CAMIONS CITERNES:
 Moyenne journalière : 400 à 500 camions (12 000 m³)
 Pic de pointe à 650 camions (20 000 m³)
 Possibilité de charger 25 camions à la fois
 • 77 bras de chargement
 Parking permettant de garer 80 à 100 camions

POSTE DE CHARGEMENT FER
 • Chargement possible de 2 trains complets par jour
 • 14 bras de chargement

Risques liés à l'activité

- Incendie
 • Pile de circuits - Pile de réservoirs - wagon - camion
- Explosion (réservoir, UVCE)
- Pollution
 • Fuite - rupture de bacs ou de canalisation
- Boil-over couche mince

Zones de dangers Fux thermiques

Zone	Dist. chargeur (LW max)	Effet sur l'homme
ZEL	0	effets brûlures immédiates
ZELI	1	effets brûlures
ZELII	2	irritation
ZELIII	3	brûlures

Zones de dangers / Explosions

Zone	Intensité (Pa)	Effet sur l'homme
ZEI	100	effets brûlures immédiates
ZELI	10	effets brûlures
ZELII	1	irritation
ZELIII	0,1	brûlures

Zones de dangers / UVCE

Boil over en couche mince

Moyens techniques de prévention des risques incendie & explosion

Prévention des ATEX (atmosphères explosives)

- Etude relative à la prévention des explosions
- Écrans et toit flottants dans les réservoirs d'événement pour limiter les vapeurs d'hydrocarbures

Prévention des sources d'inflammation

- Détecteurs d'hydrocarbures (liquides & gazeux)
- Utilisation de matériel ATEX
- Utilisation de vêtements anti-statiques
- Équipement des équipements

Prévention des effets des explosions

- Événements anti-surrépression sur les réservoirs à toit fixe
- Matériel incendie fixe
- Réservoirs frangibles

Moyens techniques de prévention des risques de pollution

Prévention des débordements (atmosphères explosives)

- Détection des sur-remplissages : alarme de niveau redondante avec asservissement d'arrêt du transfert ou « stop pumping »
- Stockage des produits polluants sur rétentions

Prévention des pollutions

- Collecte et traitement de tous les effluents
- Bassin de confinement
- Clapet/vanne à sécurité positive sur réservoir
- Tuyauteries protégées (revêtement, protection cathodiques...)

Mesures organisationnelles de prévention des risques

- Politique de maintenance préventive des équipements et réservoirs
- Procédures d'exploitation et de gestion des modifications
- Plan de prévention et système d'autorisation de travaux
- Mise en sécurité des installations en cas d'orage tempête
- Consignes et signalisation
- Formations et habilitations des personnels et de entreprises extérieures
- Formation des chauffeurs aux spécificités des DP
- Formation des entreprises extérieures aux risques de pollution
- Formation des entreprises extérieures aux risques de sécurité d'ETISE

Moyens de lutte contre l'incendie et la pollution

Rapidité d'intervention

- Stratégie d'extinction
- Automatisation des secours incendie
- (Exclusivement à distance)
- Importante réserve d'émulseur (>100m³)
- Moyens d'intervention rapide incendie & pollution (sur remorque)
- Arrêts d'urgence sur chaque aire de chargement (arrêts pompes)
- Moyens fixes
- 11 déversoirs à mousse + 84 cheminés à mousse
- 25 canons fixes + 4 canons mobiles
- 25 pompes de remplissage de bacs à l'huile + 10 pompes à eau
- 12 pompes incendie

Moyens de lutte contre l'incendie et la pollution

- Autonomie
- Énergie indépendante électrique (groupe électrogène 1.500 KVA)
- Eau : pompes incendie en Garonne (1.500m³/h & 500m³/h)
- Pompes incendie de secours dans le dépôt sur réserves incendie (2 x 350m³/h)
- 2 pompes redondantes pour l'injection d'émulseur dans le réseau incendie

Principales réalisations 2007

ENVIRONNEMENT (> 900 K€)

- ✓ Construction d'un confinement des eaux incendie /orage
- ✓ Modernisation du système de traitement des rejets
- ✓ Changement des joints de toit flottant (diminution des COV) à chaque révision décennale

SURETE

- ✓ Renforcement de la vidéosurveillance

Principales réalisations 2007

SECURITE & GESTION DE CRISE

- ✓ Mise au point d'avenants aux suppressions
- ✓ Diffusion des plaquettes d'information sur les risques (déjà et pipeline)
- ✓ Contrôle du pipeline « SPPA - DPA »
- ✓ Contrôles des risques des réservoirs
- ✓ Assurissement des arrêts de pompage sur détection « niveau haut »
- ✓ Intégration des marges de sécurité « anti débordement »

© 2007 - SAF - 11/06/2007 - 2007

Principales études 2007

ETUDES (env. 200 KE)

- ✓ Etude des conséquences d'une surverse (rupture de réservoir)
- ✓ Mise à jour de l'étude de dangers - intégration PPRT
- ✓ Mise à jour des données d'étude des risques ATEX
- ✓ Réalisation d'un dossier d'étude des risques sismiques sur les réservoirs
- ✓ Réalisation d'un dossier d'étude de fragibilité des réservoirs avec les constructeurs
- ✓ Mise à jour des documents de gestion de crise (POI)
- ✓ Lancement d'une démarche intégrée qualité sécurité

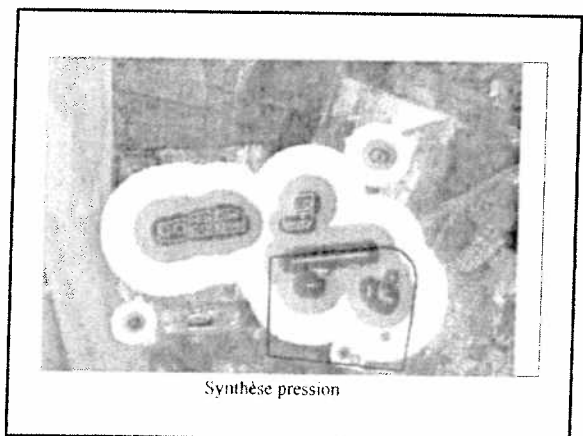
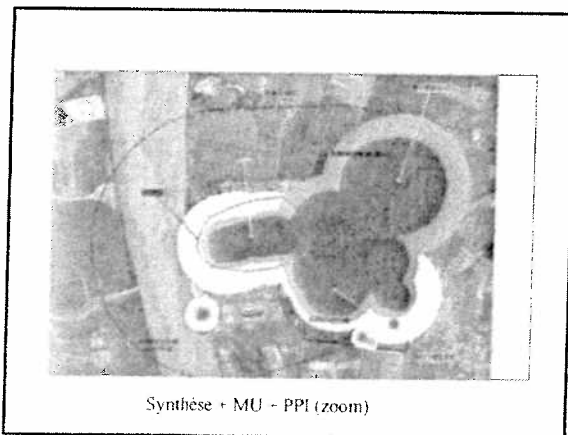
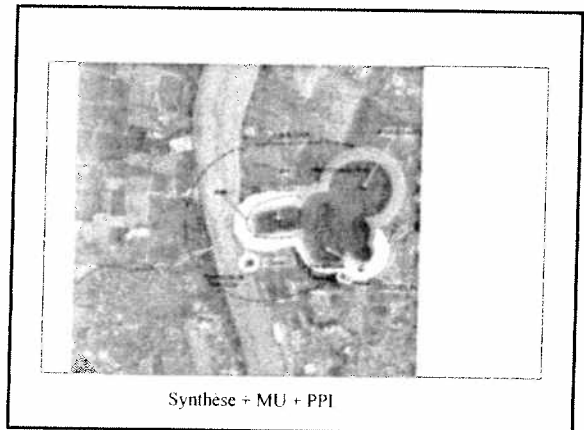
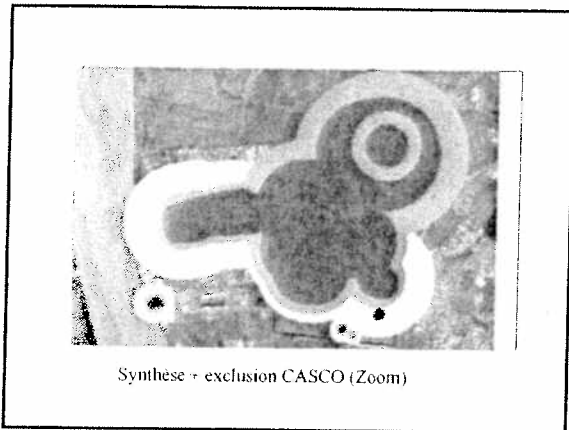
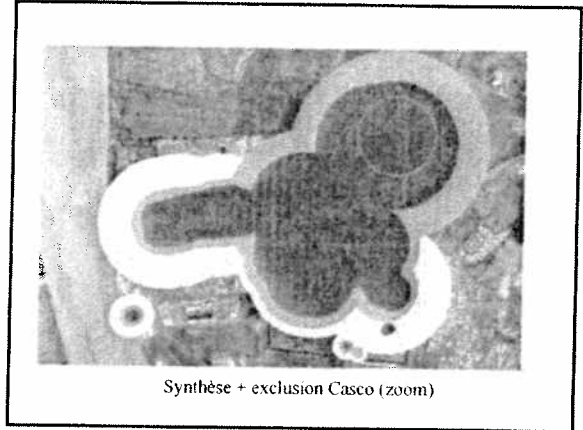
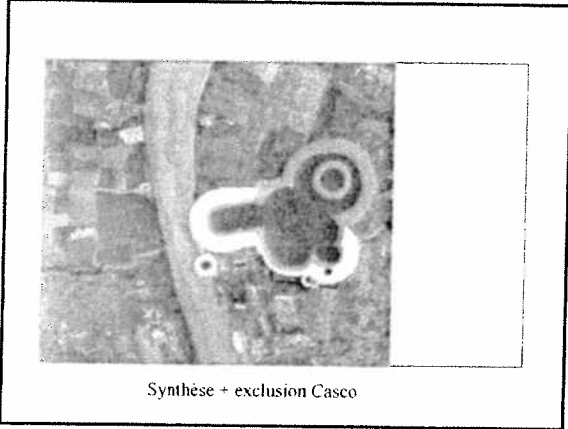
© 2007 - SAF - 11/06/2007 - 2007

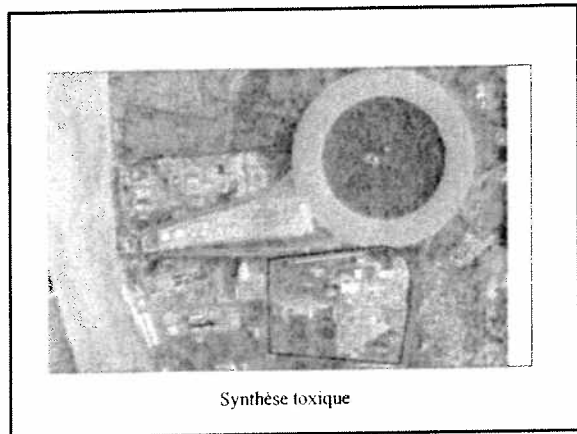
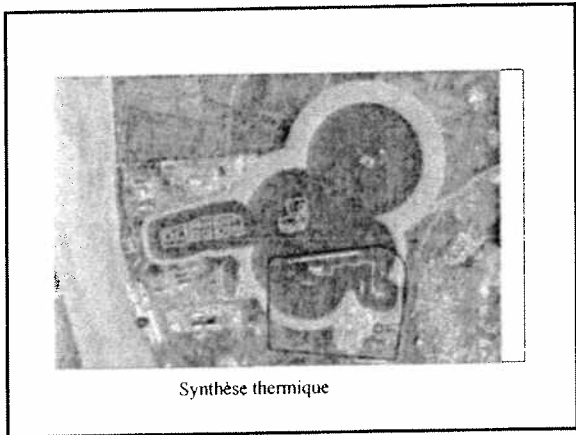
Principaux projets Sécurité en 2008

- ✓ Système de diffusion rapide de l'alerte par téléphone / SMS
- ✓ Mise à jour de l'étude de sécurité du pipeline et du PSI
- ✓ Mise à jour de la plaquette d'information sur les risques
- ✓ Réalisation de test sismique d'intégrité des résistances des réservoirs
- ✓ Renforcement des contrôles sur les réservoirs
- ✓ Redondance des motopompes DCI en Garonne
- ✓ Doublement des détections HC dans les cuvettes d'essence
- ✓ Poursuite de la maintenance préventive (ex: Changement des joints de toit de réservoir...)
- ✓ Poursuite du déploiement du système sécurité-qualité

© 2007 - SAF - 11/06/2007 - 2007

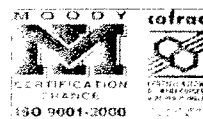
Documents de travail (NON definitifs)







Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



200405955

DRIRE

Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

AQUITAINE

Service Régional
de l'Environnement Industriel
42, rue du Général de Larminat
BP 55 – 33035 BORDEAUX CEDEX

Affaire suivie par : Patrice COURRET

Téléphone : 05.56.00.04.00

Télécopie : 05.56.00.05.31

Courriel: courret.patrice@industrie.gouv.fr

N. Réf : PCo /MG /EISS/ 21307/2008

www.aquitaine.drire.gouv.fr

Bordeaux, le

08 FEV. 2008

Le Président du CLIC

à

Mesdames et Messieurs les membres
du CLIC du Sud de la Presqu'île d'Ambès

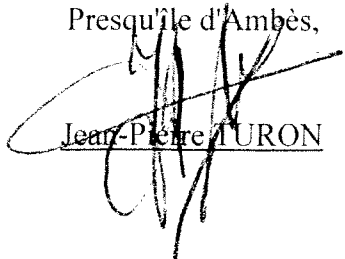
OBJET : Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) relatif aux établissements classés AS du Sud de la Presqu'île d'Ambès.

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après le compte rendu de la réunion du Comité Local d'Information et de Concertation du Sud de la Presqu'île d'Ambès qui s'est déroulée le 15 novembre 2007 dans les locaux de la Mairie de Bassens.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du CLIC du Sud de la
Presqu'île d'Ambès,


Jean-Pierre TURON

